



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

## SOLLICITÉ PAR LA FÉDÉRATION AUTONOME, LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS TIENT SES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES !

Suite à la dernière réunion du Bureau du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) au cours de laquelle nous avons appris que les projets de textes concernant l'évolution statutaire des ATSEM étaient une nouvelle fois inscrits « sous réserve » à l'ordre du jour de la séance plénière du CSFPT du 15 novembre<sup>1</sup>, la **FA-FPT** a sollicité le ministre de l'Action et des Comptes publics par courrier en date du 18 octobre<sup>1</sup> afin d'obtenir la garantie que ces projets de textes concernant les ATSEM seront bien inscrits pour la prochaine plénière du CSFPT.

Hier au soir, le Cabinet de Monsieur Darmanin nous informait que le rapport « IGA-IGEN » portant sur les missions des ATSEM sera rendu public aujourd'hui<sup>2</sup> et que les textes les concernant seront effectivement inscrits à l'ordre du jour du 15 novembre !

Il s'agit là d'une nouvelle avancée significative pour toutes les ATSEM ! Nous avons tenu à indiquer au Cabinet du ministre que la **FA** se satisfaisait du respect de cet engagement et que nous souhaitons que le dialogue social s'inscrive dorénavant dans cette approche constructive et progressiste.

**Autonome, progressiste, solidaire, à la FA un autre syndicalisme est possible !**

<sup>1</sup> En ligne sur notre site

<sup>2</sup> En ligne sur notre site dès publication officielle

COMMUNIQUÉ



**FA-FPT**

96 rue Blanche  
75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : [secretariat@fafpt.org](mailto:secretariat@fafpt.org)

Site internet : <http://www.fafpt.org>